

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2008

L'An Deux Mil huit, le jeudi neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POULARD, Maire.

Secrétaire de séance : M. BIRRIEN

Présents : M. POULARD, M. TIMOUY, M^{me} LEMARCHAND, M. CROUZET, M^{me} PICHOT, M. WALGER, M. BLETIO, M. COLLET, M^{me} LE MEN, M. JACOB, M^{me} SAUVEE, M^{me} GRUIEC, M. BIRRIEN, M^{me} LAROCHE, M. BARBOTIN, M. KEROMNES, M^{me} ERDTMANN, M. VALTON, M. TEXIER, M. RENAUDIN et M. LEMOINE.

Excusés : M^{me} LEDOS (pouv. à M^{me} PICHOT), M^{me} ROBIN (pouv. M. WALGER).

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Z.A.C. VERT VILLAGE : MODIFICATION DU DOSSIER DE REALISATION

Lorsque des équipements publics hors Z.A.C. ne répondent que pour partie aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans la zone et lorsque la capacité des équipements programmés excède le besoin de l'opération, seule la fraction du coût proportionnel à ces besoins peut être mise à la charge de l'aménageur. Le Conseil Municipal décide la modification du dossier de réalisation de la Z.A.C. notamment en ce qui concerne les modalités prévisionnelles de financement de l'opération et le programme des équipements publics qui prévoit une participation de la Z.A.C. à hauteur de 34% pour le financement du bâtiment à vocation culturelle Espace Evasion, du terrain de football et du rond point de Coupigné.

Z.A.C. VERT VILLAGE : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE ARRETE AU 31/12/2007

En application de la loi n°83-597 du 07.07.1983, les Sociétés d'Economie Mixtes (S.E.M.), bénéficiaires de conventions publiques d'aménagement, ont obligation de présenter annuellement un compte rendu financier. La Société "Territoires" étant aménageur de la "Z.A.C. Vert Village", M. BRIAND, chargé d'opération, expose le bilan suivant, arrêté au 31.12.2007 :

➤ *Avancement physique de l'opération* :

↳ Les acquisitions : la totalité des acquisitions à des propriétaires privés (93 623 m²) a été réalisée voilà plusieurs années par voie amiable, à l'exception d'une procédure d'expropriation pour un propriétaire. Les parcelles AE 11 et 230 pour 9 994 m², appartenant à la commune ont été acquises en 2006 pour un montant de 20 000 €, après évaluation du Service des Domaines

↳ Les travaux : ceux de la 1^{ère} tranche, phase 1, ont été achevés en décembre 1999 pour les lots individuels et les terrains cédés en lots collectifs et groupés. Ceux de la phase 2 ont été réalisés en 2002 et 2003. Les travaux de finition du mail paysagé Eric Tabarly ont été réalisés au cours du 1^{er} semestre 2004.

L'ensemble des travaux des tranches 2 et 3, engagés depuis fin 2003 est réalisé excepté les finitions sur une partie de la rue Marin Marie. Les aménagements définitifs des voiries et aménagements paysagers de la rue Marin Marie sur la section longeant le secteur IV seront vraisemblablement réalisés en 2009.

Les travaux de viabilisation de la 4^{ème} tranche ont été engagés sur le premier semestre 2007.

Pour le secteur Sud, la viabilisation est prévue en 2009 pour la 1^{ère} phase et 2011 pour la 2^{ème} phase.

↳ la commercialisation à fin 2006 : 63 lots individuels, 7 lots collectifs (4 en accession à la propriété, 3 en logements sociaux), 4 lots destinés à de l'habitat groupé ont été vendus. Restent à commercialiser le secteur Sud (2008-2010) et la tranche 4 en totalité (2^{ème} trimestre 2008, les compromis de vente ayant été signés en 2007).

➤ *Bilan financier de l'opération* : l'actualisation du bilan s'inscrit en équilibre entre les dépenses et les recettes à 9 166 862 € TTC et la participation communale d'environ 49 000 € n'est pas réalisée au 31.12.2007.

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan et accepte le compte rendu annuel de la Z.A.C. "Vert Village", arrêté au 31.12.2007.

Z.A.C. DES PETITS PRES : BILAN DE LA CONCERTATION - CREATION DE LA Z.A.C.

Après avoir pris connaissance du bilan de la concertation, le Conseil Municipal décide la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) dénommée "Z.A.C. des Petits Prés" ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de réaliser 350 à 400 logements et respectant des objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements conformément au P.L.H. (Programme Local de l'Habitat) - au moins 50 % de collectifs et semi-collectifs, 25 % de logements locatifs sociaux, 25% de logements aidés autres se répartissant entre locatifs intermédiaires et accession aidée.

REGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le Conseil Municipal décide la création d'un marché hebdomadaire à dominante alimentaire le jeudi de 16 h à 19 h 30 place Jane Beusnel à compter du 16 octobre 2008. Dix emplacements par abonnement et un emplacement occasionnel sont déterminés. Les droits de place seront fixés par délibération du Conseil Municipal. Les modalités d'attribution des emplacements et la police du marché sont précisées dans le règlement.

DESHERBAGE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le désherbage 2008 des collections permettra d'éliminer 236 ouvrages vétustes, détériorés ou obsolètes qui seront rayés de l'inventaire et retirés pour l'exercice 2008. Les ouvrages récupérables pourront être mis à la disposition de l'association " ACZA", après concertation des responsables. Ceux en plus mauvais état, rendant impossible leur don à une association humanitaire, seront recyclés par "La Feuille d'Erable".

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GUE D'OLIVET ET A L'U.S.M.

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 300 € correspondant au transport et frais d'assurance des instruments du groupe de chants marins "L'Air Haleur" dans le cadre de la "Transat Classique Lagassé Group " à Agadir et reporte à une prochaine séance l'examen de la demande de subvention de l'U.S.M.

TARIFS D'ENTREE POUR "EVASION EN CHANSONS"

Le Conseil Municipal fixe les tarifs d'entrée pour la soirée du vendredi 21 novembre : Théâtre du Pré Perché "Rue du Canal" tarif plein : 8 €, tarif réduit : 5 € (enfants de moins de 12 ans et demandeurs d'emploi); pour l'après midi du dimanche 23 novembre "Chansons d'Ours " : tarif unique de 3 €.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE GARDE DES ENFANTS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2123-18-2, le Conseil Municipal décide la participation de la commune aux frais de garde d'enfants des conseillers municipaux ne bénéficiant pas d'indemnités de fonction, sur présentation d'un état de frais dans la limite de la réglementation.

ESPACE EVASION : ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGES

La délibération est reportée.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Les délibérations sont reportées.

RENNES METROPOLE : RAPPORT D'ACTIVITES 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers établi par Rennes Métropole.

RENNES METROPOLE : MODIFICATION DES STATUTS (POPULATION PRISE EN COMPTE POUR LA REPRESENTATION DES COMMUNES MEMBRES)

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de Rennes Métropole au niveau de la représentation des communes membres : la population prise en compte pour toute la durée d'un mandat est la population totale en vigueur au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle il est procédé à un renouvellement général des conseils municipaux.

INFORMATION

Le Conseil Municipal est informé du courrier de l'Inspection d'académie confirmant l'affectation d'un emploi à l'école élémentaire publique pour la rentrée 2008.

AFFICHE LE :
RETIRE LE :

Montgermont, le 14 octobre 2008
LE MAIRE
Alain POULARD